

## Note de l'ambassade d'Espagne à Helsinki au gouvernement finlandais (25 juin 1973)

**Légende:** Note envoyée par l'ambassade d'Espagne à Helsinki au gouvernement finlandais l'informant de l'acceptation par le gouvernement espagnol de l'invitation à participer en tant que membre à part entière à la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, devant avoir lieu à Helsinki en juillet 1973.

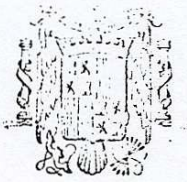
**Source:** Archivo General del Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación, Madrid. R025687. Exp. 5.

**Copyright:** (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_l\\_ambassade\\_d\\_espagne\\_a\\_helsinki\\_au\\_gouvernement\\_finlandais\\_25\\_juin\\_1973-fr-fe77d38-1b94-4ace-ab36-21fd87474ea4.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_l_ambassade_d_espagne_a_helsinki_au_gouvernement_finlandais_25_juin_1973-fr-fe77d38-1b94-4ace-ab36-21fd87474ea4.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/02/2014



Embajada de España

U=23

NOTE VERBALE

L'Ambassade d'Espagne présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et a l'honneur d'accuser réception de l'Aide-mémoire du 15 Juin contenant le texte des "Recommandations finales des Consultations de Helsinki" et qui l'informait des mesures prises par le Gouvernement de la Finlande pour l'organisation de la première phase de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui s'ouvrira le 3 Juillet 1973 à Helsinki.

L'Ambassade, au nom du Gouvernement espagnol, a l'honneur d'informer le Ministère des Affaires Etrangères de la décision du Gouvernement espagnol de prendre part, comme membre de plein droit, à ladite Conférence, et de son intention de le faire sur la base des Recommandations finales des Consultations de Helsinki, et en interprétant les Instructions pour la Commission qui aura à s'occuper du point premier de l'ordre du jour dans les termes de la déclaration interprétative faite par la Délégation espagnole au cours de la séance plénière du 8 Juin 1973 des Consultations de Helsinki (document CESC/HC/51) à laquelle on fait allusion dans le "Journal" correspondant à ladite dernière séance plénière des Consultations mentionnées ci-dessus.

.../...



Embajada de España

-2-

Le Gouvernement espagnol, conformément à ce qui est prévu au chapitre (3) des Recommandations finales des Consultations de Helsinki, prie le Gouvernement de la Finlande de bien vouloir informer du texte de cette communication tous les Etats ayant le droit de participer à la Conférence.

L'Ambassade d'Espagne saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères les assurances de sa haute considération.

Helsinki, le 25 Juin 1973



Au

Ministère des Affaires Etrangères.